

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 26 novembre 2012**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MANGUELIN, MILLET, LAPALUD, VIALON, Mmes BOUVET, BURDET, CORNET, GUYENNET, CAMPANT,

**Excusés** : Stéphane GENIN arrivé à 21h30

**Absente** : Stéphanie COTTE

**Secrétaire de séance** : Philippe GUICHON

#### **1) APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Pascal MANGUELIN informe qu'il n'est pas d'accord, dans le point n°7 du compte rendu, sur le terme « à l'unanimité » dans la phrase suivante : « A l'unanimité il a été décidé de demander l'interdiction d'épandage sur les parcelles 11, 12 et 19, parcelles situées route de Beaumont et considérées trop près des habitations ». Rachel CAMPANT précise qu'après discussion la décision prise était bien unanime, ce que confirme le Maire. Ce dernier insiste sur l'importance de donner clairement son avis afin qu'il soit transcrit correctement dans le compte rendu. Il propose au conseil municipal de supprimer dans la phrase citée le terme « à l'unanimité ».

#### **2) DROIT DE PREMPTION URBAIN : 4 dossiers**

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain cadastré A 853 d'une superficie de 853 m<sup>2</sup> pour un montant de 210.000,00 Euros
- Vente d'un Fonds de commerce, Café-Restaurant « La Mitaine » cadastré A 351, 352, 53, 354, 590, 591 d'une superficie de 6787 m<sup>2</sup> pour un montant non connu à ce jour.
- Vente d'un terrain cadastré A 1198, 1216, 1197 dans le Lotissement Le Clos des Dombes (lot n°10) d'une superficie de 991 m<sup>2</sup> pour un montant de 85.000,00 Euros.
- Vente d'une maison cadastrée A 1242, d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> pour un montant de 144.000,00 Euros

#### **3) PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la date limite de réception des offres, pour la révision du PLU, est fixée au vendredi 30 novembre 2012 à 12 H00. A ce jour, aucune offre n'est parvenue en Mairie. Cependant, un urbaniste de Chambéry est venu sur place et a rencontré le Maire.

Le Maire propose de réunir la commission d'appel d'offres mardi 11 décembre à 17h pour l'ouverture des plis. Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est constituée des personnes suivantes Robert DEPLATIERE, maire, membre de plein droit, Jean-Paul GRANDJEAN, Jean-Claude MASSARD et Philippe GUICHON. Pierre MILLET et Pascal MANGUELIN, faisant partie de la commission PLU assisteront à l'ouverture des plis afin d'avoir un suivi du dossier.

Le Maire précise que pour un bon déroulement de cette révision du PLU il faut se fixer comme calendrier de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en décembre 2013 afin que l'équipe municipale suivante puisse enchaîner sur l'étape suivante. Le Maire insiste sur l'importance de ce PADD qui reflètera la volonté politique du conseil municipal, pour le développement de la commune des années à venir.

#### **4) PNR (Parc Naturel Régional)**

Deux documents d'information sur les PNR sont distribués aux conseillers. Le maire demande aux

conseillers d'en prendre connaissance car c'est un sujet d'actualité important. En effet, si le projet de PNR abouti les conseils municipaux devront se prononcer sur la Charte du PNR. Ici, c'est l'enjeu de la Dombes qui est concerné.

### **5) Garderie scolaire / Compétence Petite enfance :**

Le Maire informe le conseil que la compétence petite enfance n'est toujours pas prise par la Communauté de Communes et que tant qu'elle ne sera pas prise le plan de financement du projet de garderie scolaire ne pourra pas être établi.

Cependant, le Maire précise que le dossier avance, la prochaine réunion étant fixée au 5/12 pour valider la dernière mouture du projet suite aux demandes de la présidente de la garderie. La réunion du 9 janvier 2013 avec la CAF, le Conseil Général et la MSA permettra de monter les dossiers de subvention.

Après discussion le maire insiste sur le fait que la création d'une garderie dans l'ancienne poste est entièrement liée à la prise de compétence petite enfance de la communauté de communes qui permettra alors le financement de ce projet sur fonds de concours.

Stéphane LAPALUD s'interroge sur le rôle de la commission bâtiment dans ce projet car elle n'est pas invitée à toutes les réunions le concernant et a ainsi le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Pierre MILLET pense également que lorsqu'on suit un dossier il est, pour lui, important de pouvoir le suivre du début jusqu'à la fin et que dans ce sens il souhaiterait pouvoir être associé aux décisions prises dans ce projet.

Il est donc décidé que la commission bâtiment sera convoquée à toutes les réunions concernant des travaux sur les bâtiments de la commune.

Pour répondre à Stéphane LAPALUD qui s'interroge sur le fait que maintenant le projet garderie est lié à l'aide financière de la communauté de communes alors qu'à l'origine il n'en avait pas été question, Valérie MULTON précise au conseil municipal qu'à ce moment là il s'agissait d'une étude. Maintenant que le projet se précise, pour qu'il soit viable et puisse démarrer il est indispensable d'inscrire en face d'une dépense d'investissement des recettes réelles et non hypothétiques. Si les recettes ne sont pas suffisantes il faut inscrire une ligne emprunt. Mme CAMPANT rappelle que la commune ne peut plus emprunter.

Il est décidé que la commission bâtiment se réunira le 20 décembre à 17h30.

### **6) Budget prévisionnel 2013**

- **Occupation salle polyvalente et salle de réunion :** Valérie MULTON informe le conseil municipal que sur les 57 week-ends de cette année 15 n'ont pas été loués. On totalise ainsi 5.446 € de recettes pour 11.263 € de dépenses. En semaine, la salle polyvalente est prise le lundi par les écoles, le yoga et la gym, le mardi par les écoles et le rock, le mercredi matin par le yoga, le jeudi est réservé au ménage de la salle. Concernant la salle de réunion, Valérie précise qu'elle est prise le lundi par OPEN ARTS, le mardi matin par Les Marmottes, le mardi après midi et le mercredi par LEZ'ARTS A THEMES, le jeudi par le Club de l'Age d'Or, et le vendredi ménage, le samedi en Alternance par LEZ'ARTS A THEMES et OPEN ARTS.
- **Tarifs de location salle polyvalente :** il est distribué aux conseillers les tarifs actuels et des tarifs avec 2% d'augmentation. Le conseil municipal décide d'augmenter la location de 2% et le chauffage de 5%. Valérie précise que des indicateurs vont être mis en place pour suivre plus précisément les dépenses liées à la salle polyvalente.  
Le Maire fait état des dégâts liés à la pluie dans la salle polyvalente : il est impératif de remédier à cela.  
Monique CORNET fait remarquer qu'après le concours de tarot, le four de la salle polyvalente était sale. Elle s'interroge sur la vérification de l'état des lieux. Il est nécessaire de revoir la procédure de location de la salle polyvalente.
- **Subvention Association des Parents d'Elèves du Collège de Villars les Dombes :** le maire lit la lettre de demande de subvention de cette association. Il est décidé de maintenir la position de l'an dernier à savoir ne pas subventionner l'APE.
- **Subvention tennis :** le maire lit le mail envoyé par Jérôme CORNET demandant à la mairie

une subvention afin de payer la facture d'entretien du terrain de tennis qui s'élève à 1.794 €.

- Le Maire porte cette question au vote :
- 3 abstentions (Mmes BOUVET, GUYENNET et BURDET).
- 11 ont voté contre .

Un mail sera envoyé au club de tennis pour les informer que le dossier des vestiaires va être repris et qu'ils seront associés au projet.

Fanny GUYENNET fait remarquer que le vendredi soir certains joueurs de foot roulent très vite sur la route du stade ; c'est très dangereux ! Pierre MILLET en parlera au club de foot.

- **Tarif gravure du jardin du souvenir :** le maire rappelle au conseil qu'il est obligatoire d'avoir un règlement du cimetière qui définisse le montant demandé pour la gravure au jardin du souvenir. Comme des demandes ont été faites en mairie, il propose un forfait de 150€ qui comprend la plaque et la gravure. Monsieur GRANDJEAN propose d'indexer suivant le coût de la construction le montant de la gravure .

- **Devis**

-Monsieur le Maire propose l'achat d'un Abri Bus Route de la Mitaine pour un montant de 2990,00 TTC. Quelques conseillers s'occuperont de le sceller. Le Conseil Municipal accepte le devis.

-Pierre MILLET et Stéphane LAPALUD soulèvent le fait que la sortie route de la Laiterie est dangereuse. L'achat de miroir est soulevé. Des devis seront demandés.

-Pascal MANGUELIN soulève les difficultés pour rentrer sur son chemin (Route de la Mitaine) par des camions semi-remorques. Un courrier sera envoyé à la DDT.

-Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise JENTELLET pour le nettoyage de la façade la gendarmerie.

Monsieur GUICHON propose de demander un autre devis. La décision est remise au prochain Conseil.

### 7) Logements communaux

Le Maire informe le Conseil que deux appartements loués par la commune vont être de nouveaux libres au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

-Départ de Monsieur et Madame MAZI au 577 grande rue. Le Logement est déjà reloué à Madame PEZZOTA..

Le Maire demande à Pierre MILLET et Stéphane LAPALUD de faire un relevé de l'appartement de Monsieur et Madame MAZY (au-dessus du service incendie) tant qu'il est vide, pour en connaître la superficie.

-Départ de Monsieur BADOIGNE au 5 place du marché .Une annonce sera déposée sur Internet et sur le site de la Mairie.

Le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif chauffage pour ces deux appartements :

-Le chauffage passe de 58 euros à 70 Euros au 577 grande Rue soit un loyer total de 752,74 Euros

- Le chauffage passe de 50 euros à 60 Euros au 5 place du marché soit un loyer total de 540,00 Euros

### 8) EPF

Dans sa séance du 17 décembre 2011, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition d'un tènement nu sur la commune cadastré A 1300 d'une surface de 6117 m2.

Cette acquisition est réalisée par l'EPF sur la base d'une évaluation communiquée par le service des Domaines soit la somme de 45 448 Euros TTC auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement du parc de secours d'un montant de 13 565 Euros TTC soit un pris total d'acquisition de 59 013 Euros TTC.

Le Conseil municipal charge et donne pouvoir au maire de signer la convention de portage avec l'EPF.

La durée du portage est de 8 ans avec un taux d'intérêt de 1,50 %. La Commune remboursera l'EPF

par des annuités d'environ 8000,00 Euros par an.

Les nouvelles adhésions de collectivités territoriales à l'EPF sont acceptées par le Conseil Municipal

### **9) Bulletin Municipal**

La Commission Bulletin Municipal se réunit régulièrement depuis deux mois. Les informations demandées auprès des associations sont presque toutes arrivées en mairie. Céline BOUVET informe que Stéphanie OZANE la nouvelle présidente de la Gym nous fera parvenir son article dans les prochains jours. Le bulletin municipal pourra être distribué fin janvier au plus tard.

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons reçu environ 2000 Euros de participation des entreprises pour leurs encarts publicitaires dans le bulletin municipal. Deux entreprises ont été sollicitées, l'imprimerie moderne de Bourg en Bresse a été retenue pour la création de ce bulletin municipal.

### **10) MARPA**

Rachel CAMPANT fait un récapitulatif :

- remise des clés mi décembre
- ouverture aux pensionnaires mi janvier
- le choix du cabinet comptable est fait
- le recrutement des agents polyvalents à temps partiel est en cours
- pour l'instant 4 inscriptions sûres
- le tarif pour les résidents est d'environ 1400€ tous les services compris (repas, lave linge...)

Le Maire informe le conseil que le bassin de rétention appartient au lotissement du Clos des Dombes et que des négociations sont en cours pour qu'il rentre dans le domaine communal. Monsieur Grandjean suggère que sa prise soit compensée par des avantages au niveau du terrain mitoyen.

### **11) AGORESPACE**

Pierre MILLET fait une présentation de l'Agorespace (city stade) suite à une rencontre avec Jean-Luc PERRAUD. Une offre a été faite pour un city stade + aménagement du terrain (taille standard 22mx12m) avec possibilité d'une piste d'athlétisme autour. Huit sports sont possibles sur le city stade : foot, hand, basket, volley, hockey, badminton, tennis-ballon, tennis.

Montant devis : 33.110,00€ HT pour l'Agorespace

17.166,25€ HT pour la construction de la plateforme sans la piste autour (terrassment, préparation du sol)

25.438,25€ HT pour la construction de la plateforme avec la piste autour

Concernant l'entretien éventuel du terrain Pierre MILLET n'avait pas l'information.

Il est important avant de choisir un emplacement de réfléchir à l'accès, l'éclairage, le parking qui sont des facteurs de nuisances pour les riverains surtout en soirée.

Pierre MILLET fait état de 2 emplacements possibles sur Marlieux : terrain SNCF près de la salle polyvalente, terrain à proximité de la STEP. Il aurait une préférence pour le terrain près de la salle polyvalente pour limiter les nuisances au voisinage et pour apporter un plus à la salle polyvalente. Il fait remarquer que du point de vue accessibilité pour les écoles les 2 terrains présentent le même intérêt.

Pour l'heure, il n'est pas encore question de faire ce choix.

### **12) la STEP**

Le maire informe le conseil municipal que l'expert rend son expertise fin décembre. Une première audience aura lieu sans doute en début d'année.

### **13) Modification du changement de statuts du Syndicat des rivières des territoires de la Chalaronne**

Valérie MULTON informe que le syndicat a dû modifier ses statuts suite à l'abandon de la taxe professionnelle depuis le 01/01/2012. Afin de ne pas réformer le mode de calcul des cotisations la base de la TP a été remplacée par une constante Y égale à la valeur de la base de la TP 2010. Ce qui fait que le montant des cotisations sera inchangé.

Le conseil accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat.

#### **14) Allocation vétéranse des pompiers**

Le maire rappelle que l'allocation vétéranse doit être financée par les contributions des collectivités territoriales et des établissements publics qui sont les autorités d'emploi des sapeurs-pompiers volontaires, et constitue pour ces autorités d'emploi, une dépense obligatoire.

Toutefois, l'ensemble des collectivités territoriales a souhaité que cette contribution soit modulée entre l'ensemble des communes du département de l'Ain en proportion de la population de référence utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui représente en 2012, la somme de 2,80€ par habitant DGF. Soit pour Marlieux la somme de 2581,60 €.

#### **15) Questions diverses**

- L'office du Tourisme de Villars doit évoluer Il est envisagé de créer un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC)
- Il est distribué aux conseillers les conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre du projet d'extension d'une exploitation agricole à la Chapelle du Chatelard. Le commissaire enquêteur émet un avis défavorable.
- Les services départementaux imposent une réglementation précise pour l'exercice de l'association « les marmottes ».
- Fanny GUYENNET fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Elle fait état du besoin urgent de toilettes en primaire. 197 élèves sont prévus à la rentrée prochaine.
- La commune a obtenu une subvention de 5153 € du Conseil Général pour le ravalement de la façade de l'école élémentaire.
- L'association du Souvenir Français souhaite rénover 2 tombes du cimetière, il faut pour cela l'accord de la commune pour obtenir des subventions. Le conseil donne son accord.
- Eric VIALON informe de la dangerosité de l'entrée de l'école Saint Jean Bosco quand on vient de Villars.
- Repas du CCAS : les 70 ans et plus représentent 10% de la population. Le repas aura lieu le jeudi 6 décembre prochain.
- Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier à 10 h

La séance est levée à 0h00